

Séance du 31 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, Pernet et Mmes Chiron, Kahane

Excusés : Mr Pesson et Mme Puravet

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Date de convocation : 27/01/2025

Date d'affichage : 27/01/2025

Délibération n°20250131_006

Objet : Création d'un poste de Rédacteur

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au Conseil Municipal de créer un emploi permanent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer un emploi permanent de Rédacteur Territorial pour la fonction de Secrétaire Général de Mairie, pour une durée hebdomadaire de 28 h, le recrutement est ouvert aux fonctionnaires et à défaut aux agents contractuels en vertu des articles L332-8 du code général de la fonction publique.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter pour répondre aux besoins permanent de la commune.

- Les dépenses afférentes à ce recrutement sont inscrites au budget
- Le tableau des effectifs est mis à jour :

<i>Postes</i>	<i>Nombre d'agents</i>	<i>Temps hebdo</i>
Rédacteur territorial titulaire	1	28/35 heures
Adjoint technique titulaire	3	35/35 heures
Adjoint technique titulaire	1	8/35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe titulaire	1	28/35 heures
Adjoint d'animation contractuel	1	32/35 heures

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

